

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation des journées Européennes du patrimoine intitulées « Autour du Lin » des 12,13 et 14 septembre 2025.;

Vu les propositions tarifaires reçues de l'association « Rencontres Audiovisuelles » ;

**DECIDE**

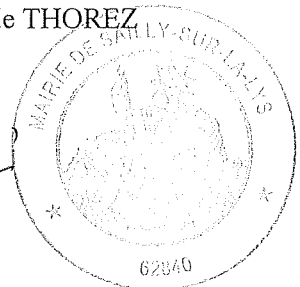
**ARTICLE 1** est signé avec l'Association Rencontres Audiovisuelles (18 rue Gosselets BP 1295 59014 LILLE cedex France) un devis pour la réalisation, le montage et la diffusion d'un vidéo mapping, soit un montant de **21120 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 13 décembre 2024

DEC 2025 - odf

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS